



Garantir la poursuite du mouvement

Projet de continuation des activités 2xNON après le 24.9.06

Version provisoire, état 10 oct 2006, update chez: secretariat@sosf.ch

Nous devons utiliser la dynamique du double référendum pour le futur

Dans le cadre de la campagne référendaire contre les deux lois, un large mouvement s'est réalisé, au-delà des espérances que nous avons au départ. Ce mouvement d'opposition qui comporte les défenseurs traditionnels des travailleurs et des réfugiés s'est élargi à l'ensemble des ONG suisses, syndicats, milieux religieux et une bonne partie de l'échiquier politique de droite. Le nombre de personnalités de tout bord qui se sont engagées dans cette campagne est une première. Le référendum et la campagne qui a suivi ont permis pour la première fois dans l'histoire des référendums de réunir les défenseurs des milieux de l'asile et des étrangers, ce qui doit nous inciter à devenir plus offensifs pour l'avenir. Nous pouvons constater que notre mouvement est devenu plus fort et plus large. Dès lors, nous n'avons pas droit à l'erreur ni celui de dilapider une année d'action et d'élargissement.

Deux pièges dangereux: résignation et activisme irréfléchi

Après le 24 septembre le mouvement se trouve face à deux pièges dangereux qu'il faut éviter. Le premier est certainement la résignation. Le deuxième est l'activisme irréfléchi si chaque groupe développe des petits projets sans liens avec les autres activités d'analyse et de résistance.

Nous devons concentrer nos forces de résistance

C'est pourquoi Solidarité sans frontières (Sosf) propose aux milieux engagés de se concentrer sur un petit nombre de projets concrets et offre – dans la mesure possible et si désiré – de jouer un rôle de coordination pour les activités futures.

Pourquoi Sosf peut jouer un rôle dans les projets de poursuite de la résistance

Sosf s'est engagée de manière active dans les groupes de coordination de la coalition pour une Suisse humanitaire et du comité 2xNON avec le but de renforcer les intérêts communs. Ces dernières années, Sosf a cherché à renforcer les liens entre les milieux de défense du droit d'asile et des droits des étrangers, p.ex. avec la campagne « Sans nous rien ne va plus » et les Etats généraux de la migration. Solidarité sans frontières est totalement indépendante de sources financières étatiques.

Qui est Solidarité sans frontières?

Solidarité sans frontières (Sosf) est née en 2000 comme regroupement de la Coordination Asile Suisse (CAS) et du Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) fondé en 1986.

Quels sont les buts de Sosf?

L'association Solidarité sans frontières s'engage pour les droits sociaux et politiques des migrant-e-s et des requérant-e-s d'asile. Elle lutte pour une Suisse ouverte et solidaire et combat en particulier les pratiques juridiques et administratives destinées à discriminer et à marginaliser les migrant-e-s et requérant-e-s d'asile. Elle s'engage en outre contre toute forme de racisme et de rejet des étrangers.

Sommaire

But de ce papier

Les propositions de projets ci-après peuvent être utilisées comme bases de discussion dans les comités cantonaux et au sein des organisations nationales, régionales et locales qui, après les votations du 24 septembre, veulent continuer leurs activités dans un contexte plus large dans les domaines de la migration et de l'asile.

Les projets sont indépendants les uns des autres, ce sont de propositions de Solidarité sans frontières qui peuvent être prises comme « guides de discussion ».

Projet 1: Observatoire du droit d'asile et des étrangers

L'objectif du projet est de réunir et de compiler les informations sur les effets concrets des lois durcies (LAsi et LEtr). Ces informations constitueront une base largement disponible pour l'analyse de ces effets concrets, pour le travail avec les médias et pour des interventions aux niveaux politique et juridique.

Projet 2: « Construire des refuges pour les requérant-e-s déboutés »

Dès le 1.1.2008, il y aura environ 9000 requérant-e-s d'asile qui, suite à une décision négative, seront exclus de l'aide sociale et ne toucheront plus que l'aide d'urgence. Le projet de refuges devrait trouver des lieux où héberger ces 9000 personnes. Les groupes-cibles sont avant tout ceux des personnes déboutées dans les cantons qui n'offrent pas de solutions acceptables en matière d'aide d'urgence ou dans lesquels il existe déjà un mouvement solidaire fort.

Projet 3: « Travailler sur les perspectives politiques »

Pour sortir de la défensive politique à moyen terme, nous devons développer des perspectives dans la politique d'asile et avant tout dans la politique migratoire. Il s'agit d'un objectif formulé lors des premiers Etats généraux de la migration et de l'asile en décembre 2005.

Projet 4: « Sans nous rien ne va plus: la journée de grève des personnes migrantes »

La vision d'une journée nationale de grève des personnes migrantes à l'image de la grève des femmes réapparaît constamment dans les discussions depuis quelques années. Une telle action pourrait donner du poids à une « autre Suisse » et son organisation renforcerait nettement la connexion entre les nombreux groupements.

CONSULTATION

Toutes les critiques et commentaires sont bienvenus! Envoyez-nous vos idées à l'adresse : secretariat@sosf.ch

Projet 1: Observatoire du droit d'asile et des étrangers

Pendant la campagne précédant la votation du 24 septembre 2006, nous avons constamment dénoncé les conséquences qu'auraient les nouvelles lois (sur l'asile et sur les étrangers). Nous ne devons donc pas laisser maintenant à l'ODM (Office fédéral des migrations) et au Conseil fédéral le soin de présenter les « succès » de ces lois. (En ce qui concerne le calendrier de l'entrée en vigueur, voir Annexe A). Il est indispensable au contraire d'observer *de façon indépendante* la façon dont ces lois seront appliquées. C'est le point de départ de nos activités à venir:

- Analyse des conséquences concrètes des nouvelles lois.
- Base du travail auprès des médias.
- Base pour des interventions politiques.
- Base pour des interventions juridiques

Afin de refléter l'ampleur du mouvement de résistance aux deux lois, les données devraient être recueillies de façon semblable dans les différents domaines que nous voulons analyser (critiquer), notamment dans les domaines suivantes:

- Conséquences de la sévérité accrue des décisions de non-entrée en matière (NEM) (exigence d'un passeport ou d'une carte d'identité dans les 48 heures); avances de frais pour un réexamen ou pour une nouvelle demande; remise des documents d'identité après la décision de première instance (dès le 1.1.2007)
- Mesures de contrainte renforcées par la loi sur l'asile (dès le 1.1.2007)
- Sanctions renforcées contre les groupes de solidarité
- Exclusion de l'aide sociale pour les requérant-e-s déboutés (dès le 1.1.2008)
- Mesures plus sévères en droit des étrangers, par ex. limitation du droit au mariage, au regroupement familial. (dès le 1.1.2008)

L'expérience a montré qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les personnes frappées d'une NEM ou d'un refus ou encore les travailleurs/euses annoncent systématiquement les mesures dont ils font l'objet et qui les excluent de l'aide sociale. C'est pourquoi, la récolte d'informations doit être complétée par des entretiens téléphoniques ou des visites sur place auprès des institutions et des personnes qui les connaissent.

Une condition absolue pour un travail reconnu et efficace de l'Observatoire dans toute la Suisse est que la communication et les déclarations publiques et publications puissent se faire en deux – mieux en trois – langues.

Ainsi, dès le début il faut s'assurer que cette observation ne soit pas simplement une collecte de données – ce qui impliquerait en fin de compte une acceptation des lois combattues et de leurs conséquences – mais qu'elle serve de base pour des activités politiques et juridiques.

Il paraît raisonnable de fixer à ce projet une limite de deux ans après l'entrée en vigueur de toutes les modifications, c'est-à-dire jusqu'au 31.12.2009. Avant la fin de cette période, il faudra faire une évaluation de fond. Si le projet se révèle valable, voire indispensable et si la base financière peut être assurée, il faudra, bien entendu, envisager la poursuite de l'activité.

Pour assurer l'indépendance du projet, celui-ci devra être mené par une organisation totalement indépendante d'un financement étatique. Il est également nécessaire de prendre des mesures pour assurer la protection des données au niveau juridique et au niveau matériel (codage).

Etapas du projet

La structure du projet comprend les étapes suivantes:

Préparation

- création d'un comité de patronage et d'une structure de soutien de plusieurs organisations et personnes individuelles
- concept précis du projet avec critères et définition des objectifs
- large financement spécifiquement du le projet
- clarification de l'organisation juridique du projet (association, fondation, etc.)
- clarification des conditions cadres de l'organisation (financement, localisation, personnel)
 - à quelle organisation existante le projet doit-il être lié?
 - clarifier la collaboration avec les autres organisations travaillant au niveau juridique, politique, social, etc.
- clarifier les conditions juridiques cadres: protection des données des informations recueillies
- dessin professionnel de banque de données et garantie de la protection des données par codage et règles d'accès
- au besoin, mise en place de projets pilotes régionaux ou cantonaux dès le 1er janvier 2007 qui puissent acquérir une expérience pratique avant la mise en place de l'observatoire national

Réalisation

- prise de contact avec les différents acteurs
- récolte, classement et évaluation des données
- newsletter régulière et travail auprès des médias pour diffuser les principales informations de l'observation, mise à jour du site internet
- préparer la documentation nécessaire pour les actions qui pourraient en résulter
- poursuite de la recherche de fonds
- contacts avec et préparation des rapports pour les institutions internationales de défense des droits humains (UNHCR, Haut-Commissaire aux DH du Conseil de l'Europe, etc.)

Evaluation

- évaluation du projet selon les critères et objectifs fixés.
- évaluation du projet d'après les effets extérieurs: quelles activités ont pu dé-

marrer grâce aux informations rassemblées par l'Observatoire?

- rapport final
- décision sur l'arrêt ou la continuation du projet.

Projet 2: « Construire des refuges pour les requérant-e-s débou-tés »

Dès le 1.1.2008, il y aura environ 9000 requérant-e-s qui, suite à une décision négative, seront exclus de l'aide sociale et ne toucheront plus que l'aide d'urgence. Le projet de refuges devrait trouver des lieux où héberger ces 9000 personnes en particulier dans les cantons qui n'offrent pas de solutions acceptables en matière d'aide d'urgence ou dans lesquels il existe déjà un mouvement solidaire fort.

Il s'agit de discuter préalablement des risques du projet. D'abord, un tel projet implique un engagement énorme en ressources personnelles. Ensuite, il ne peut avoir des chances de succès que si, en plus de l'engagement direct des personnes impliquées, il est possible de compter sur un mouvement de solidarité et un soutien politique qui soient à la fois actifs et larges.

Phases du projet

Travaux préparatoires

- création d'un comité de parrainage et d'une structure de soutien comprenant beaucoup d'organisations et de personnes individuelles
- établir une conception précise avec des objectifs fixes
- large récolte de fonds spécifique au projet
- clarifier des conditions cadres en matière d'organisation:
 - quels groupements pourraient installer et encadrer localement des refuges
 - dans quel type de locaux pourrait-on offrir des refuges (cloîtres, églises, maisons occupées, maisons vides, habitations privées)
 - financement des activités et de l'assistance juridique
 - clarification de l'assistance juridique des personnes concernées et des personnes qui s'engagent
- Interventions politiques en vue de l'instauration de commissions pour les cas de rigueur dans les cantons afin d'exploiter les nouvelles clauses de rigueur. En raison de ces clauses de rigueur, une pression peut être exercée sur les cantons.

Exécution

- travail, commun au niveau national et individuel au niveau régional, avec les médias
- concerts de solidarité dans toute la Suisse

Projet 3: « Travailler sur les perspectives politiques »

Pour sortir de la défensive politique à moyen terme, nous devons développer des perspectives dans la politique d'asile et avant tout dans la politique migratoire. Il s'agit d'un objectif formulé lors des premiers Etats généraux de la migration et de l'asile en décembre 2005. Divers cercles planchent déjà sur des pistes possibles. Voir notamment l'article de Balthasar Glättli dans Widerspruch numéro 50 (printemps 2006). Après les votations du 24.9, on a appris que les Verts du canton de Vaud discutent à l'interne de premiers projets d'une initiative populaire.

La discussion au sujet d'une initiative populaire devrait toutefois être entamée soigneusement et il faudrait soigneusement organiser son soutien à l'avance et s'assurer de ce soutien.

Pistes possibles au niveau du contenu:

- transformer la LEtr en une loi sur la migration selon la devise « un travail – un permis », c'est-à-dire que toutes les personnes en dehors de l'UE qui peuvent attester d'un contrat de travail aux conditions locales usuelles et usuelles dans la branche reçoivent également un permis de séjour
- légalisation des sans-papiers. Il faudrait formuler des critères objectifs précis, par ex. 4 années de séjour et pas de délits (sauf bien entendu celui du séjour illégal)
- égalité entre toutes les personnes migrantes se trouvant légalement en Suisse, c'est-à-dire élimination des désavantages des personnes migrantes provenant d'un pays non compris dans l'UE par rapport aux dispositions du traité de libre circulation

Projet 4: « Sans nous rien ne va plus. La journée de grève des personnes migrantes »

Déjà le manifeste « sans nous, rien ne va plus » adopté en 2003 et signé par plus de 100 organisations se demande quelle contribution importante les personnes migrantes pourraient apporter au succès de la Suisse.

La vision d'une journée nationale de grève des personnes migrantes à l'image de la grève des femmes réapparaît depuis lors constamment dans les discussions. Une telle action pourrait donner du poids à une « autre Suisse » et son organisation renforcerait nettement la connexion entre les nombreux groupements.

Les détails devraient être élaborés; il faudrait un temps de préparation assez long, un soutien très large et une bonne coopération avec les syndicats.

ANNEXE A: Entrée en vigueur probable des lois

Selon ses communiqués, le DFJP recommande au Conseil fédéral le calendrier suivant:

- 1.1.2007 Entrée en vigueur partielle de la loi sur l'asile révisée
- 1.1.2008 Entrée en vigueur complète de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers

Ces propositions doivent encore être approuvées par le Conseil fédéral.

Selon la proposition du DFJP, les éléments suivants de la LAsi doivent entrer en vigueur le 1.1.2007

Négatif

- Modifications concernant les mesures de contrainte (à l'exception de la nouvelle détention en vue de l'exécution du renvoi et des centres de procédure)
- Nouvelle formulation des dispositions de NEM en cas d'absence de documents de voyage ou d'identité
- Nouveaux émoluments pour demandes de reconsidération ou seconde demande
- Possibilité d'obtention des papiers après la décision de première instance
- Meilleure collaboration avec les Etats d'origine et de transit (partenariats de migration)
- Suspension des cotisations AVS pour requérants et admis provisoirement ne travaillant pas
- Assurance maladie: exception de la compensation de risque pour les personnes hors du domaine de l'asile

Positif:

- Nouvelles règles pour les cas de rigueur après clôture de la procédure d'asile
- Admission provisoire: meilleur accès au marché du travail et possibilité de regroupement familial après 3 ans. Examen approfondi des demandes de permis de séjour pour des cas de rigueur après 5 ans

ANNEXE B: Budget provisionnel de l'Observatoire

Ce budget est très provisionnel. Il est ajouté pour montrer l'étendue du soutien financier nécessaire pour lancer le projet.

Coûts initiaux	101'000
Infrastructure (tél, informatique, site web)	25'000
Préparation du projet	6'000
Contributions à l'éventuel projet pilote	20'000
Large récolte de fonds	50'000
Coûts mensuels	24'350
Personnel 3 collaborateurs/trices x 60%) 60% de 6500=3900 x 3 = 11700	11'700
3 stagiaires à 80%	3'000
Loyer	1'500
Frais de voyage (6x abonnement général)	1'650
frais généraux (d'administration)	1'500
Récolte de fonds	5'000
Résumé pour une période de 30 mois	
30 mois x 24'350	730'500
Coûts initiaux	101'000
<hr/>	
Coûts totaux 1.7.07-31.12.08	831500

[venceremos_v06_fr.doc]

Qui est Solidarité sans frontières?

L'association Solidarité sans frontières s'engage pour les droits sociaux et politiques des migrant-e-s et des requérant-e-s d'asile. Elle lutte pour une Suisse ouverte et solidaire et combat en particulier les pratiques juridiques et administratives destinées à discriminer et à marginaliser les migrant-e-s et requérant-e-s d'asile. Elle s'engage en outre contre toute forme de racisme et de rejet des étrangers.

Solidarité sans frontières, Neuengasse 8, 3011 Berne, secretariat@sosf.ch, tél 031 / 311 07 70